



COMMUNIQUÉ

TOUT LE POUVOIR AUX BRANCHES !

Ce 1^{er} février, a été officiellement lancé sous le patronage du Ministère du Travail, le dispositif de reconversion « Trans Co » pour Transitions Collectives. Ce dispositif s'adresse aux ATpros (ex-Fongecif), aux CREFOP, aux DIRECCTE, aux OPCO, ... Cette démarche issue d'échanges au niveau des Confédérations se déploie sur le territoire national « en soutien aux entreprises et aux salariés sur les fonds du FNE-Formation ».

Les Fédérations C.G.T. **membres** signataires de l'OPCO AKTO rejettent le format de ce lancement qui ne permet pas un **réel** échange questions/réponses **et relève davantage d'une doctrine**.

Nous rappelons avec force le rôle impérieux des branches, véritables représentations du paritarisme. Leur connaissance précise du « terrain » entreprise **sur le bassin d'emplois comme** en région, doit être **le point d'appui de** cette démarche de reconversion sur la base des listes de métiers et des qualifications **qu'elles auront** ciblées.

Nous craignons que les actions de formation telles que déployées **ne** viennent suppléer des dispositions de branche **sans pour cela créer** les conditions du maintien dans l'emploi, de la défense, **la pérennité** des métiers **et des qualifications** et donc de l'activité économique. **Le "volontariat" du travailleur ne doit pas être dicté par sa fin de mois et au seul bénéfice d'objectifs patronaux et/ou territoriaux à des fins d'employabilité.**

Nous alertons sur la « fraude » **et autres contournements** pouvant s'organiser **tout comme sur** le manque de lisibilité et d'accompagnement pour les travailleurs de TPE/PME.

« Trans Co » ne doit pas être un moyen pour les groupes de « répartir leurs coûts salariaux » d'une entité à une autre (branches/branches) mais doit répondre **à la volonté** du travailleur souhaitant réorienter son parcours professionnel.

.../...



Ce dispositif doit être un outil de formation supplémentaire au service des salariés, et non se substituer à tous les autres dispositifs existants pour pérenniser l'outil de travail nécessaire au pays et à son essor social. L'employabilité, les compétences, le "savoir être" les métiers en tension sont autant de vocables utilisés par le patronat pour s'exonérer de proposer des formations qualifiantes et rémunérées en conséquence. La réalité du moment en temps de crise ne peut être un prétexte pour nous faire reculer sur nos revendications.

La formation professionnelle doit être un outil **de progrès social** d'aujourd'hui pour construire demain !

Montreuil, le 10 février 2021

Contacts presse :

FÉDÉRATIONS	IDCC	RESPONSABLES	COORDONNÉES
Ports et Docks	3043 ; 1391	Tony HAUTOIS 01.55.82.89.30	contact@portsetdocks.org
Commerce et Services	2060 ; 1266 ; 1501 ; 1979 ; 1383 ; 781 ; 0635 ; 1761 ; 1624 ; 0573 ; 1351	Amel KEFTI 06.16.96.67.53	bouhamel@hotmail.com fd.commerce.services@cgt.fr
Services Publics	2147	Sylvain CHICHE 06.18.46.68.95	Sylvain.chiche@veolia.com fdsp@cgt.fr
Intérim	1413 ; 2378	Laetitia GOMEZ 07.69.32.20.38	gomezcgtinterim@gmail.com contact@usi.cgt.fr
Transports	275 ; 2583 ; 2149	Valérie RAPHEL 06.26.39.35.14	valerieraphel@gmail.com transports@cgt.fr
SNPEFP	2691 ; 1516	William PERENNES 06.81.61.56.86	sn@efp-cgt.org
Textile, Habillement, Cuir, Blanchisserie	2002	Kheira BOULOU 01.55.82.84.93	thc@cgt.fr k.boulou@thc.cgt.fr
Sociétés d'Étude (portage salarial)	3219	Xavier BUROT 06.68.93.32.91	xburot@fsetud-cgt.fr